

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-15_2025-DE

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

**SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS**

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
- Présents : 39
- Absents : 17
- dont ayant donné Pouvoir : 1
- Votants : 40

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 32
- Absents : 17
- dont ayant donné pouvoir : 1
- Votants : 33

Compétence

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
- Présents : 17
- Absents : 3
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 17

Compétence

**ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasily : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.

Délégués titulaires absents excusés supplés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non supplés : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.

Déléguée titulaire absente non excusée suppléée : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.

Délégués titulaires absents non excusés non supplés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezannes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5^{ème} délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB.

Déléguée titulaire absente excusée ayant donné pouvoir : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT.

Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB.

Date de convocation : 20 mars 2025

Délibération n° 15-2025

Objet : FINANCES – Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 – Tous budgets principal M57 et annexe en M4

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-5,

Vu les rapports de présentation (par budget) du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Syndicat des eaux du Tonnerrois,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, 1^{er} vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des Comptes Financiers Uniques 2024,

CONSIDERANT que Monsieur Rémi GAUTHERON, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Pierre BRIGAND,

L'exécution des budgets est arrêtée comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 048 894,03 €	3 529 643,02 €	8 578 537,05 €
	Recettes réalisées	B	1 805 248,21 €	3 537 082,30 €	5 342 330,51 €
	restes à réaliser	C	730 169,00 €	- €	730 169,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 255 079,72 €	4 806 542,26 €	11 061 621,98 €
	Dépenses réalisées	E	2 131 749,66 €	3 432 315,26 €	5 564 064,92 €
	Restes à réaliser	F	971 518,34 €	- €	971 518,34 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	-326 501,45 €	104 767,04 €	-221 734,41 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	1 206 185,69 €	1 276 899,24 €	2 483 084,93 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	879 684,24 €	1 381 666,28 €	2 261 350,52 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-241 349,34 €	- €	-241 349,34 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	638 334,90 €	1 381 666,28 €	2 020 001,18 €

I. Le budget principal :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	528,47 €	465 290,55 €	465 819,02 €
	Recettes réalisées	B	528,47 €	417 359,42 €	417 887,89 €
	restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	- €	465 684,00 €	465 684,00 €
	Dépenses réalisées	E	- €	417 359,42 €	417 359,42 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	528,47 €	0,00 €	528,47 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-	393,45 €	-135,02 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	- €	393,45 €	393,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	- €	393,45 €	393,45 €

II. Le budget « Eau » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 520 468,28 €	2 002 351,00 €	5 522 819,28 €
	Recettes réalisées	B	908 050,52 €	2 062 763,85 €	2 970 814,37 €
	restes à réaliser	C	663 067,40 €	- €	663 067,40 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 635 701,86 €	3 077 538,01 €	7 713 239,87 €
	Dépenses réalisées	E	1 542 864,58 €	2 021 204,62 €	3 564 069,20 €
	Restes à réaliser	F	627 365,13 €	- €	627 365,13 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	-634 814,06 €	41 559,23 €	-593 254,83 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	1 115 233,58 €	1 075 187,01 €	2 190 420,59 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	480 419,52 €	1 116 746,24 €	1 597 165,76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	35 702,27 €	- €	35 702,27 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	516 121,79 €	1 116 746,24 €	1 632 868,03 €

III. Le budget « Assainissement collectif » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 527 897,28 €	999 182,00 €	2 527 079,28 €
	Recettes réalisées	B	896 669,22 €	1 039 360,99 €	1 936 030,21 €
	restes à réaliser	C	67 101,60 €	- €	67 101,60 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 619 377,86 €	1 208 309,25 €	2 827 687,11 €
	Dépenses réalisées	E	588 885,08 €	975 726,27 €	1 564 611,35 €
	Restes à réaliser	F	344 153,21 €	- €	344 153,21 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	307 784,14 €	63 634,72 €	371 418,86 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	91 480,58 €	209 127,25 €	300 607,83 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	399 264,72 €	272 761,97 €	672 026,69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-277 051,61 €	- €	-277 051,61 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	122 213,11 €	272 761,97 €	394 975,08 €

IV. Le budget « Assainissement Non Collectif » :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	- €	62 819,47 €	62 819,47 €
	Recettes réalisées	B	- €	17 598,04 €	17 598,04 €
	restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	- €	55 011,00 €	55 011,00 €
	Dépenses réalisées	E	- €	18 024,95 €	18 024,95 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	0,00 €	-426,91 €	-426,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	- €	-7 808,47 €	-7 808,47 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	- €	-8 235,38 €	-8 235,38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	- €	-8 235,38 €	-8 235,38 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, approuve les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le vice-président

Jean-Pierre BRIGAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Dijon

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-15_2025-DE